Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Questions Prud'hommes

---
Par Lyse8

Bonjour,

j'ai un litige avec un ancien employeur et un avocat a soumis une requête allant jusqu'à 14 000 ? ( en gros concernant une rupture conventionnelle abusive et non payement de salaires).

L'avocat de la partie adverse a proposé un réglement à l'amiable et propose 5000 ?. Je souhaiterais minimum 10000 ?. Mon avocate dit que c'est déjà beaucoup de proposer 5000 ? et que l'on peut négocier à partir de 7300 ? et qu'il est mieux de négocier à l'amiable. Est-ce vrai ?

D'autre part je me suis rendue compte qu'il y a peut-être, en plus, un délit de marchandage ( n'y connaissant rien en droit au départ je n'ai découvert cela que très récemment) seulement ce délit ne peut pas se rajouter à cette requête.

Peut-on faire par la suite une autre requête contre ce même employeur ?

De plus il me propose 5000 ? contre mon " désistement d'instance et d'action" .

Je n'aurais également plus droit à l'aide juridictionnelle. Connaissez-vous les tarifs moyens en province ?

Merci de votre aide.